

Réf.	2025	III	02
------	------	-----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
19/03/2025	19/03/2025	24	18	22

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, TANGUY, THOMAS. MM. AFONSO, KUTNERIAN, MAHE, POULAIN, SPROTTI, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes COCHET (pouvoir à M. SPROTTI) MM. FAUSTINO, GALLAIS, LECRON (pouvoir à M. MAHE), MONTEIRO (pouvoir à Mme. BRUNEL), ROUCHY (pouvoir à Mme THOMAS).

M. TREMBLE a été élu secrétaire.

OBJET : TARIFICATION DES « MERCREDIS SPORTIFS » 2025/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

Considérant le souhait de poursuivre l'offre d'activités sportives auprès du jeune public,

Considérant l'importance de rendre accessible l'offre sportive à l'ensemble des Breuilletois,

Considérant la volonté de la commune de ne pas augmenter les tarifs,

Considérant la volonté de proposer une diversité de sports lors des mercredis sportifs pendant l'année scolaire,

Considérant la nécessité d'instaurer une tarification dans le cadre de la mise en place des « mercredis sportifs »,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales du 10 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Événementiel et associations du 11 mars 2025.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Muriel SAUVAN, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE les tarifs des « mercredis sportifs » 2025-2026, applicables au 1^{er} juillet 2025 ci-dessous :

Période	Nombre de séances	Tarif du cycle sportif 2025-2026
Septembre/Octobre 2025	5	13 €
Novembre/Décembre 2025	7	18 €
Janvier/Février 2026	7	18 €
Mars/Avril 2026	6	15 €
Mai/Juillet 2026	9	23 €

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h42

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme le Maire



Veronique MAYEUR

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h42

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-202511102-D